



OUI !
LE SPORT
PEUT MIEUX FINANCER
DURABLEMENT LE SPORT

ENSEMBLE PORTONS LE SPORT PARTOUT, POUR TOUS ET POUR LONGTEMPS !

À moins de 600 jours des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, nous souhaitons que les fondations d'un héritage solide trouvent une **traduction budgétaire pérenne** et soutenable pour l'ensemble des acteurs qui veulent affirmer la France comme une grande nation sportive.

Dans notre volonté commune d'affirmer « *le sport partout et pour tous* », nous, élus en charge du sport, portons une attention soutenue au financement du sport en France, en particulier à l'occasion de chaque projet de loi de finances annuel.

Réjouissons-nous !

Le projet de loi de finances 2023 des sports « *atteint un niveau inédit* », avec 1,113 milliards d'euros. Il est en progression de 1,8% par rapport aux crédits votés en 2022. Il s'appuie en particulier sur la consolidation des 100 millions d'euros du Pass Sport, des 100 millions d'euros de crédits du « *Plan 5000 équipements de proximité* » pour les années 2023-2024, et la trajectoire maîtrisée de préparation des Jeux de Paris 2024.

Ce budget 2023 est encourageant. Mais qu'en sera-t-il demain ?

À l'aune de l'organisation des Jeux de Paris 2024 et de son héritage, avec pour objectif partagé d'atteindre les 30 millions de pratiquants, **le gouvernement présente une décelération financière entre 2023 et 2025, se traduisant par une baisse de crédits allant de 1,8 milliards d'euros à 1,5 milliards d'euros**.

Parce que le sport est essentiel dans nos territoires, qu'il est vecteur et porteur de valeurs, de sens et de bien être, nous devons le porter en équipe et durablement.

À l'ANDES, nous croyons que le sport peut mieux financer le sport. Nous exposons dans cette contribution les propositions que nous avons porté à connaissance du parlement, députés et sénateurs, repris de façon transpartisane par de nombreux élus nationaux par voie d'amendements.

Notre ambition est de tendre vers **1% du budget national consacré au sport d'ici 2030, aujourd'hui identifié à 0,3%**.

Convaincue que **le sport peut durablement financer le sport**, par la mobilisation intégrale des trois taxes sportives (taxe Buffet, taxe sur les jeux FDJ, et taxe sur les paris sportifs), notre équipe défend aussi la mise en place d'une loi de programmation et de financement pluriannuelle du sport. Socle d'un véritable « **Plan Marshall** », l'ANDES propose plusieurs priorités : plan urgence relampage LED, doublement des crédits Plan Aisance Aquatique de modernisation des piscines, rénovation énergétique globale et massive des 272 000 équipements, consolidation des crédits plan équipements de proximité...

Parce qu'en sport, les résultats comptent, nous, élus des terrains de sport, militons également pour la suppression de l'obligation de vidange annuelle des piscines, qui permettrait d'atteindre un double résultat : celui d'économiser 30 millions d'euros et 3 milliards de litres d'eau potable.

Au seuil de l'adoption définitive de la loi de finances 2023, restons mobilisés pour porter cette ambition commune du sport partout, pour tous et pour longtemps.

Ensemble, **construisons un héritage durable et soutenable** pour le sport français.



Patrick APPÉRÉ
Président de l'ANDES
Adjoint au Maire de Brest



Vincent SAULNIER
Secrétaire Général de l'ANDES
Maire-délégué de Château-Gontier

1

RESERVER LE FINANCEMENT DU SPORT PAR LE SPORT



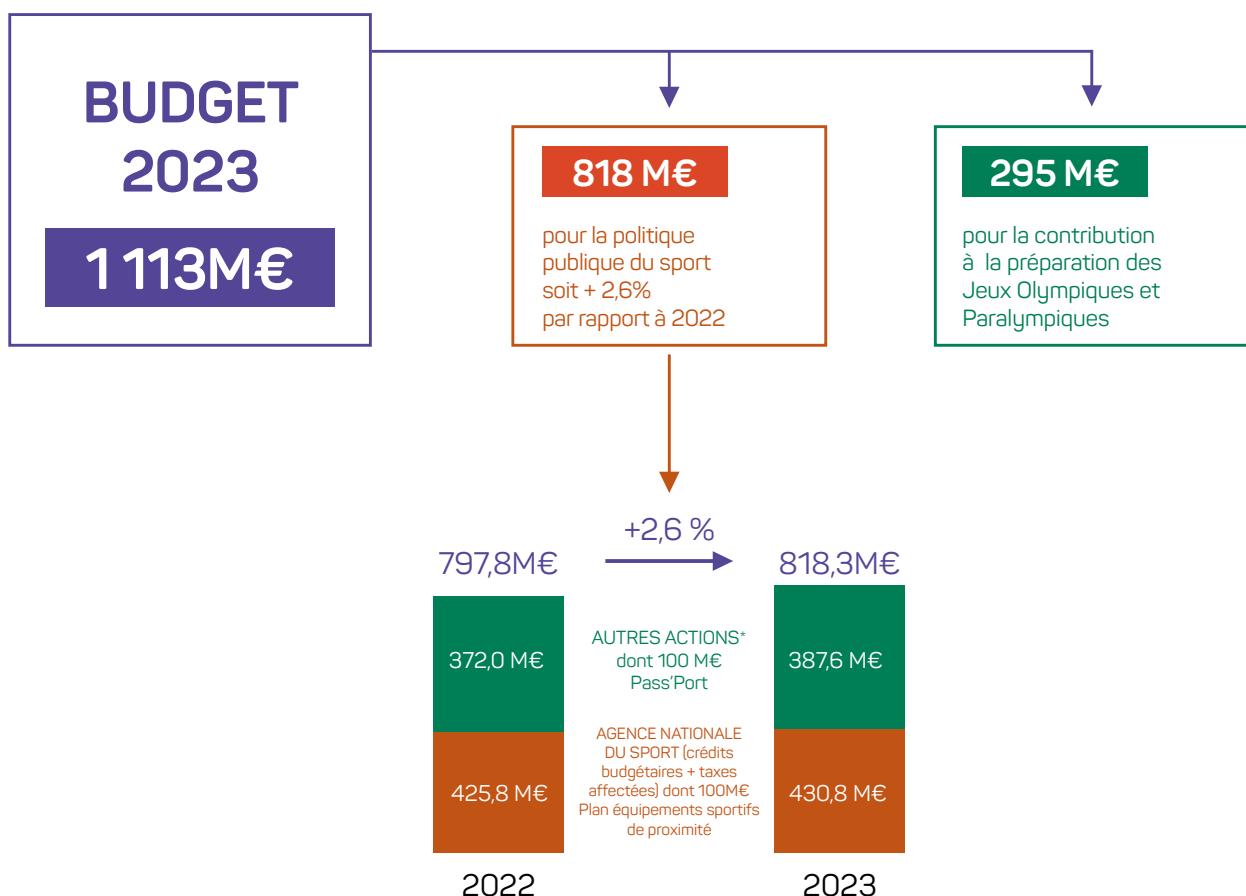
L'ANDES propose de mobiliser intégralement les produits des trois taxes sportives : **taxe Buffet, taxe sur les jeux FDJ et taxe sur les paris sportifs**.

Entre 2018 et 2022, les trois taxes affectées pour financer l'Agence nationale du Sport ont produit un rendement de plus de 2 milliards d'euros, mais seulement 38% de ce produit fiscal a été affecté à l'AnS, soit 787 millions d'euros, quand 1268 millions d'euros alimentaient le budget général. Le ministère alloue une dotation annuelle de 128 millions d'euros à l'Agence nationale du Sport (AnS). L'ANS bénéficie également du produit fiscal partiel de trois taxes affectées : le montant est de 166 millions d'euros en 2023, alors que son rendement effectif est le double de son affectation, à plus de 380 millions d'euros en 2022.

Le potentiel de ressources fiscales existe donc pour le sport, mais son rendement est plafonné et capté par le budget général.

Madame la Ministre des sports, Amélie Oudéa-Castera, a posé, lors du séminaire du 18 juillet dernier, les principes d'une gouvernance renouvelée entre l'ensemble des acteurs du sport. Cette recherche de cohérence et de clarification, conjuguée à une ambitieuse feuille de route pour « faire gagner la France » à l'occasion des jeux de Paris 2024, dessine des perspectives positives. Il convient donc que tous les acteurs du sport (collectivités locales, mouvement sportif et acteurs socio-économiques) se mobilisent pour résERVER le financement du sport par le sport.

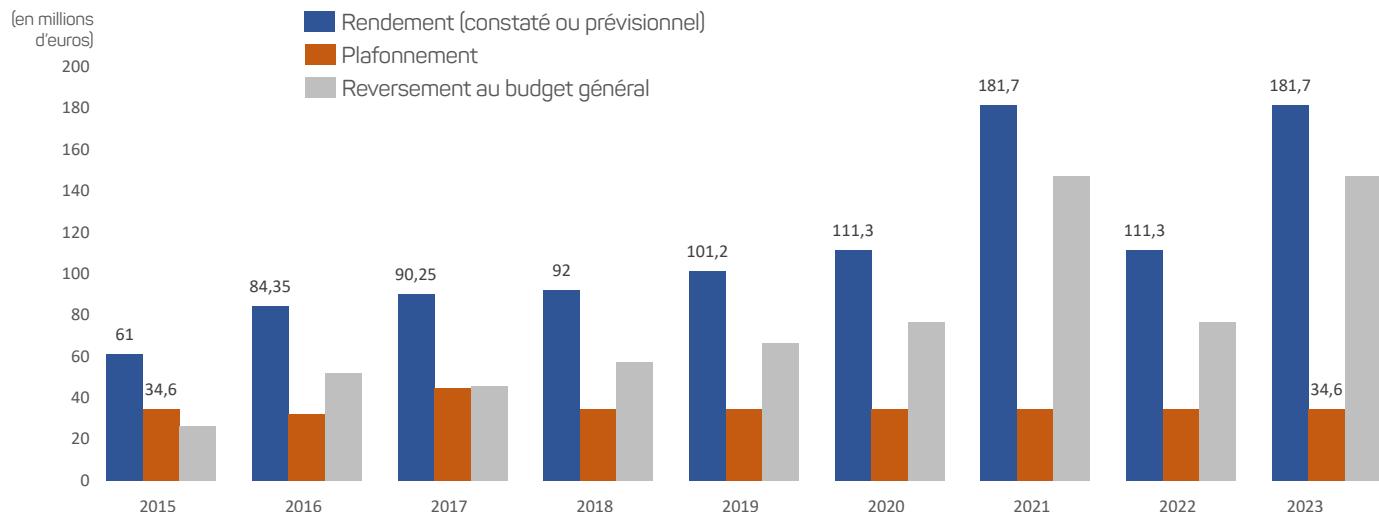
MOBILISER INTEGRALEMENT ET DURABLEMENT LES TAXES AFFECTEES DE L'ANS



*Pass'Sport, subventions au profit des opérateurs du ministère hors Agence nationale du sport, interventions, soutien aux CREPS, masse salariale des conseillers techniques sportifs. Hors masse salariale des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés.

DEPLAFONNER le prélèvement sur les Paris Sportifs en ligne

D'un rendement estimé à 181,7M€ pour 2023, le PLF23 prévoit de n'affecter que 34,6M€ à l'AnS. Ce taux, fixé lorsque ce prélèvement ne présentait qu'un rendement avoisinant les 100M€, doit être mis à jour et être fléché davantage vers son domaine de prédilection : le sport. C'est pourquoi nous proposons de **déplafonner son affectation à hauteur de 100M€**. Ces deux prochaines années verront l'organisation de compétitions sportives majeures qui amplifieront encore le produit de cette taxe.



CONSOLIDER

le prélèvement sur les Jeux FDJ

La taxe FDJ, Française des Jeux, de 1,8% assise sur l'ensemble des jeux de loterie, a un rendement annuel moyen de 240 millions d'euros. Inscrite dans une même logique de plafonnement, le budget actuel conduit à limiter la ressource et à ne reverser que 71,8 millions d'euros. La perte moyenne de rendement annuel est donc d'environ 170 millions d'euros. Comme pour les paris sportifs, **le produit des jeux doit mieux financer le sport**.

CREER

Le « Loto Héritage Sportif des Jeux »

A l'instar de la surtaxe (0,3%) mobilisée sur les jeux lors de la préparation de l'Euro de Foot en 2016, et en écho à la mission confiée par le Président de la République à Stéphane Berne en 2017, en matière de patrimoine, l'ANDES propose d'identifier dans les territoires, en s'appuyant sur les Conférences régionales du sport, le patrimoine local d'équipements sportifs très dégradé et de les restaurer à l'aide d'un fonds innovant dédié.

Cela pourrait se matérialiser par un prélèvement affecté à la Fondation du sport sur le produit d'un nouveau « Loto Héritage » et de jeux de grattage, en lien avec la coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Selon le système adopté, **ce sont 50 à 70 millions d'euros qui pourraient être captés et mobilisés pour développer la pratique** et l'accessibilité aux infrastructures rénovées pour toutes et tous.

ELARGIR

la Taxe Buffet

Face aux fragilités que présentent les droits de diffusion télévisuelle, l'ANDES propose d'explorer deux nouvelles pistes pour la « Taxe Buffet » :

- **Elargir l'assiette de cette taxe**, en intégrant dans son giron les compétitions européennes se déroulant sur le territoire français.
- Etudier la mise en place d'une « **Part Sport** » **de la taxe GAFA**. Il s'agit d'affecter 20% de la taxe sur les activités numériques aux activités de l'ANS. Ce sont ainsi 103 millions d'euros qui auraient pu être mobilisés en 2022 pour un rendement espéré de 538 millions d'euros. La part prépondérante prise par les plateformes numériques, à l'exemple de la diffusion de la Ligue 1 de football ou des matchs nocturnes de Rolland Garros, justifie cette contribution.

La Taxe dite « Buffet », assise sur les droits de diffusion télévisuelle, a été déplafonnée en 2021. Ceci avait permis d'affecter depuis cette date l'intégralité du rendement de la taxe, soit 74,1 millions d'euros à l'ANS. Toutefois, l'affaire Médiapro puis la fluctuation des contrats de diffusion a généré une baisse de son rendement.

Avec prudence et sincérité, le PLF 2023 présente donc un produit fiscal en retrait sur cette taxe, puisqu'elle passe de 74,1 millions d'euros en 2022 à 59 millions en 2023. Cette perte de 15 millions d'euros pour l'AnS en 2023 a été compensée directement par le budget du ministère.



DIVERSIFIER LE FINANCEMENT DU SPORT

Ces orientations sont ambitieuses et responsables. Elles consolident les ressources financières dédiées au sport et de renforcement du panier de recettes fiscales affectées à l'agence nationale du sport. Et si nous allions plus loin ?

Nos réflexions se tournent vers d'autres sources de financement inspirées du domaine culturel. Le mécénat sportif doit permettre de contribuer à l'émergence de nouveaux projets structurants locaux. L'ANDES propose de créer une « Mission Mécénat » au sein du ministère des sports, pour promouvoir et mobiliser le mécénat régional sportif, en complément des initiatives propres de l'ANS avec la Fondation du sport français. Les conférences régionales

du sport, comme les conférences des financeurs, peuvent constituer les relais opérationnels actifs pour diversifier le financement des politiques sportives.

Aujourd'hui, le **mécénat sportif représente 9% des entreprises françaises**. C'est-à-dire que 73 000 entreprises réalisent au moins une action de mécénat. Parmi elles, 43% agissent dans le sport dans le sport. Il s'agit pour la grande majorité de TPE PME. En revanche, **le mécénat sportif ne représente que 2% des sommes allouées par les entreprises**. C'est pourquoi il faut aller plus loin et revoir la feuille de route en la matière.



POSER LES PREMIERS JALONS DU PLAN MARSHALL DU SPORT



Les collectivités territoriales sont propriétaires des 272 000 équipements sportifs bâties, dont près de **40% ont été construits avant 1985. Plus de 61% des équipements ont plus de 25 ans, et 70% n'ont jamais bénéficié de gros travaux**. Le mur des investissements en faveur du patrimoine sportif est donc considérable pour assurer le développement des pratiques fédérales, scolaires ou de loisirs.

Si le plan 5000 équipements de proximité, présenté par le Président de la République en septembre 2021, et déployé par l'AnS depuis 2022, représente une première réponse face aux mutations des pratiques sportives, force est de reconnaître qu'il doit être complété d'un vaste programme en faveur des équipements structurants locaux, un véritable « Plan Marshall du Sport ».

Les défis liés à l'obsolescence de ce parc sportif, en particulier face au choc énergétique, appellent une massification des investissements des collectivités. Sans le levier des crédits d'Etat, et de l'AnS, les collectivités ne pourront pas faire face à ce mur d'investissements.

La faiblesse des crédits de l'AnS, dédiés aux équipements structurants locaux, seulement 12 millions d'euros affectés dans les territoires via les DRAJES, complétés par les 12 millions du plan aisance aquatique, et 8 millions pour l'Outre-Mer, est aujourd'hui identifié par les élus locaux. Les crédits dédiés aux équipements structurants locaux sont donc inadaptés face aux défis territoriaux. **En 2021, 208 dossiers ont été déposés représentant un coût total d'investissement de 352 millions d'euros**, et une demande de 50 millions d'euros de subventions, soit une sollicitation 4 fois supérieure à l'enveloppe disponible de 12 millions d'euros. Le bloc communal mobilise donc d'autres sources de crédits d'Etat pour financer la modernisation des équipements sportifs. Trois concours financiers d'Etat (DSIL, DETR et DPV), sont ainsi mobilisés en 2021 pour plus de 125 millions d'euros en faveur des investissements sportifs. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a permis le financement de 36,6 millions d'investissements sportifs, pour un taux moyen de 17%, quand la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a mobilisé 69,6 millions d'euros en faveur du sport. La dotation politique de la ville (DPV) a contribué à financer 19 millions d'euros d'investissements sportifs dans les quartiers prioritaires de la ville.

A l'occasion du Dispositif France Relance, une première enveloppe de 100 millions d'euros a été mobilisée par l'ANS pour la rénovation thermique des équipements. Une première tranche de 50 millions d'euros a été activée en 2021, avec 166 projets financés, dont 84% en zones carencées. En 2022, l'activation tardive des crédits complémentaires de 50 millions d'euros, en juillet, a conduit l'AnS à ouvrir une première période de recensement des projets dans un délai très contraint pour les collectivités locales, jusqu'à la mi-septembre 2022. Une seconde période pour des engagements budgétaires plus modestes, en régions, a été portée jusqu'en janvier 2023. Mais cette segmentation et ce glissement des 50 millions de l'AnS en 2022 et 2023, se traduit finalement par une année blanche, sans véritables crédits complémentaires, en 2023 pour la rénovation énergétique des équipements sportifs, en l'absence de visibilité opérationnelle du prochain « Fonds Vert » doté de 2 milliards d'euros.

Face au choc climatique, l'ANDES a présenté 20 propositions opérationnelles, à court et moyen termes, pour répondre à ce défi. Si le plan sobriété du ministère des sports, et ses 40 mesures opérationnelles, a repris une large part de nos propositions, dans le cadre d'un dialogue constructif, il convient désormais d'engager cet ambitieux plan d'actions, et de lui trouver une traduction budgétaire. L'adaptation du sport aux changements climatiques s'impose à tous les acteurs. Conjugué aux défis numériques, aux fractures territoriales et aux mutations économiques et sociales des pratiques, l'écosystème exige un ambitieux plan de financement des politiques sportives, en particulier à destination des collectivités. A ce stade des discussions budgétaires, notre réseau ANDES porte plusieurs propositions en faveur du bloc communal pour faire face à ces multiples défis d'adaptation :

1. Créer un Fonds d'urgence « Relampage »
2. Doubler les crédits du Plan Aisance Aquatique
3. Promouvoir des programmes pluriannuels au sein de l'Agence Nationale du Sport
4. Être vigilant face au succès du Plan 5000 équipements de proximité
5. Activer les solutions de financement du Sport Santé
6. Flécher une part du Fonds Vert pour le sport géré par l'AnS

1. Créer un Fonds d'urgence « Relampage »

Aujourd'hui, les systèmes d'éclairage des équipements sportifs demeurent anciens dans leur immense majorité et représentent un poste de consommation évitable. C'est pourquoi il est proposé de créer un fonds d'investissement doté de 300 millions d'euros, porté conjointement par les collectivités, l'ANS et l'ADEME. Ce fonds viserait prioritairement le remplacement des éclairages des salles de sport et des stades. L'installation de détecteurs de présence permettrait d'accentuer de manière significative ces économies. Le passage aux LED représente un retour moyen sur investissement de 12 ans, et correspond à une économie de consommation immédiate de -50%.

3. Promouvoir des programmes pluriannuels au sein de l'Agence Nationale du Sport

Le temps des collectivités s'inscrit, comme l'Etat et l'ANS, dans une approche budgétaire annuelle. Toutefois, le temps institutionnel d'élaboration d'un projet s'inscrit dans un temps long, de plus en plus souvent planifié dans le mandat municipal. Or, l'annualité des dispositifs d'aides de l'ANS fragilise la visibilité des collectivités du bloc communal mobilisées dans les projets d'équipements sportifs locaux.

L'ANDES propose donc de construire des programmes pluriannuels, idéalement établis dans le cadre d'une olympiade, ou à minima une période de trois années. Nous pourrions ainsi amorcer les premières planifications autour d'enjeux stratégiques partagés. Nous envisageons ainsi de pouvoir offrir une réelle visibilité aux enjeux liés à la rénovation énergétique et à la modernisation des piscines. Dans le même esprit, une approche pluriannuelle est espérée dans les territoires. A cet effet, cet enjeu de pluriannualité se pose également au sein des Projets sportifs territoriaux, et leur traduction budgétaire, en définissant les contours des COP, contrats opérationnels pluriannuels.

5. Activer les solutions de financement du Sport Santé

Le maillage de 500 maisons de sport santé est en phase d'achèvement. Les 4 millions d'euros du PLF 2023 doivent y contribuer. Toutefois, il convient aujourd'hui de renforcer les crédits régionaux pour pérenniser les actions de prévention de ces maisons de sport santé, en particulier en activant, de façon équitable, les Fonds d'Innovation Régionaux (FIR) des agences régionales de santé (ARS).

2. Doubler les crédits du Plan Aisance Aquatique

Le plan aisance aquatique participe à l'objectif du « Savoir nager » lancé par la précédente ministre chargée des sports. D'un montant actuel de 12M€ principalement fléché vers la construction de nouveaux bassins d'apprentissage, le lancement du plan Marshall permettrait d'élèver l'ambition de ce plan à 20M€ chaque année, dont 10M€ pourraient servir spécifiquement à la rénovation et l'isolation thermique des piscines. L'ANDES a proposé cette nouvelle orientation dans le cadre du comité de programmation de l'ANS en 2023.

4. Être vigilant face au succès du Plan 5000 équipements de proximité

Avec plus de 2000 équipements aidés en 2022, le plan équipements de proximité de l'ANS connaît un franc succès et une exécution budgétaire importante, notamment en région avec près de 85 millions d'euros de consommation de crédits.

Si les crédits nationaux, directement portés par l'ANS, en lien avec les fédérations seront principalement mobilisés en 2023-2024, après la mise en place d'une ingénierie fédérale, il est constaté, dès cette fin d'année 2022, dans les conférences régionales du sport, que le volume de projets dans les territoires va être largement supérieur aux capacités financières du programme, planifié à 100 millions d'euros en 2023-2024, et intégralement inscrits au PLF 2023.

La montée en puissance de ce plan va rapidement devoir faire face à une sous-dotation budgétaire, amplifiée par la levée du zonage en ZRR et QPV, actée en octobre dernier par le conseil d'administration de l'ANS. Nous appelons à une consolidation des crédits supplémentaires d'au moins 50 millions d'euros en faveur de ce plan en 2024.

6. Flécher une part du fonds vert pour le sport géré par l'ANS

D'un montant annoncé de 2Mds€, le fonds vert doit permettre aux collectivités d'accélérer leurs actions en faveur de la transition écologique. A 80% propriétés des collectivités, les équipements sportifs peuvent représenter un poste de consommation énergétique parfois supérieur à 10% des consommations totales d'une commune. Dès 2021 puis en 2022, le Plan de Relance a posé une première brique en fléchant vers l'ANS 50M€ pour ces rénovations. Pour autant, 2023 ne peut redevenir une année blanche. La ministre des Sports et des JOP l'a confirmé en novembre : "il y a la volonté de continuer cet effort". C'est pourquoi l'ANDES souhaite réaffirmer le besoin de flécher 50M€ du fonds vert en direction des équipements sportifs, le tout piloté par l'Agence.

L'ANDES, le réseau sport des collectivités locales, est née de la volonté de plusieurs élus aux sports de se regrouper pour porter plus haut, et défendre leurs intérêts auprès des instances nationales, mais également pour s'entraider en partageant leurs expériences.

25 ans après, l'ANDES poursuit ses missions, en accompagnant au quotidien des élus en charge du sport, de Métropole et d'Outre-mer, dans l'exercice de leurs fonctions et dans la mise en place de leur politique sportive.

Forte de son réseau de 8 000 villes et de son expérience, l'ANDES possède une solide expertise du sport en France, de son développement comme de ses mutations, au sein des territoires. Animateurs majeurs de ce développement, les élus des collectivités locales contribuent à activer le sport partout et pour tous.



Association Nationale Des Elus en charge du Sport

Les Espaces Entreprises de Balma Toulouse | BAT 35

18 avenue Charles de Gaulle 31130 Balma

www.andes.fr | [@reseauANDES](https://twitter.com/reseauANDES) | [@ANDES](https://www.linkedin.com/company/andes)